

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_9_17**

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

**Objet : Règlement intérieur et
mise à jour des tarifs de
l'espace Coworking**

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ- BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Le Vice-président en charge des bâtiments expose que suite au déménagement de l'espace de Coworking en début d'année 2026, il est proposé de modifier certains éléments du règlement intérieur afin de les adapter aux nouveaux locaux.

L'adresse : 8 route du Vivarais _ 07140 Les Vans

Article 2 : La Communauté de Communes pourra réserver tout ou partie de l'espace de coworking pour son usage propre.

Le bureau fermé ne peut pas être loué plus d'une demi-journée consécutive.

Article 3 : La Communauté de Communes met à disposition un digicode pour une arrivée autonome.

Article 6 : 2/ Les locaux sont accessibles tous les jours de la semaine, 24h/24h.

Il est prévu d'intégrer la possibilité de réserver le bureau fermé, exclusivement à la demi-journée. Le tarif fixé à 8€ la demi-journée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE les modifications du règlement du coworking telles qu'exposées ci-dessus,
AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT

ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_17-DE

